[Texte]

Much depends on the approach of the investor in the flow-through share. If he were intending to sell capital properties in the year he invested in a flow-through share, the net investment loss rules would restrict his utilization of the exemption.

If the exemption were large enough, he might still be able to take advantage of the full regime as it existed before. If not, he would be deferred, I think, a year from taking advantage of the exemption. So I think it would be helpful to restore the exemption to its former position.

Mr. Gervais: But not as good as-

Mr. Sirkis: Not as good as it was.

Mr. Gervais: —if the system were left alone, so to speak.

Mr. Sirkis: That is correct, yes.

The Chairman: We were discussing flow-through and permitting investors to retain their full tax basis. Can you explain more about the preferred share problem?

Mr. Thomson: The preferred share problem simply, as we see it, is we believe the government is addressing a much larger issue than the one that directly affects this particular industry. As espoused in the papers, it is the essential replacement of debt instruments with preferred share financing by non-taxable companies, therefore, as dividends are non-taxable to corporations, depriving Revenue of a taxation source.

Within our particular industry we do not believe preferred share financings are used to replace debt. It simply is impossible to finance exploration with debt. It would be suicidal to do so as well. I do not think you would find the industry wanting to do so even if it were available. The replacement-of-debt issue with our industry, as I say, just is non-existent. So utilizing preferred share financing in this industry for reinvestment purposes we believe is being unfairly caught by the tax reform web. We think they are trying to address a bigger problem, and we are caught in that particular web.

The Chairman: Is this taxable versus non-taxable companies?

Mr. Thomson: It only affects non-taxable companies. For example, major petroleum companies are tax-paying entities. For them it would be totally a non-issue. As was pointed out earlier, our membership is largely non-taxable on a current basis simply because of the levels of re-investment. We are re-investing multiples of our cashflow, and in doing so, the tax account has continued to be deferred. If we stopped re-investing, believe me, the tax account would become current in a very big way.

|Traduction|

Tout dépend de l'attitude de l'investisseur qui achète des actions accréditives. S'il avait l'intention de vendre des biens immobiliers pendant l'année où il a investi et acheté des actions accréditives, la règle régissant les pertes nettes au titre des investissements limiterait son utilisation de l'exemption prévue.

Si l'exemption a été assez importante, il pourrait tout de même profiter du régime tel qu'il existait auparavant. Si ce n'est pas le cas, il lui faudra attendre un an, si je ne me trompe, pour réclamer cette exemption. Je crois donc qu'il serait utile de rétablir l'exemption.

M. Gervais: Mais cela ne serait pas aussi. . .

M. Sirkis: Pas aussi avantageux qu'auparavant.

M. Gervais: ... avantageux que si l'on ne modifie absolument pas le système.

M. Sirkis: C'est exact.

La présidente: Nous avons parlé des actions accréditives et nous avons dit qu'il fallait permettre aux investisseurs de maintenir le coût réel des actions accréditives. Qu'en est-il des actions privélégiées?

M. Thomson: Pour ce qui est des actions privilégiées, nous pensons que le gouvernement est saisi d'une question beaucoup plus générale que celle qui touche directement notre secteur. Tout compte fait, on propose dans la réforme fiscale de remplacer les méthodes de financement par emprunt par le financement, par des compagnies non imposables, au moyen d'actions privélégiées; il s'agirait donc de dividendes pour lesquels les sociétés ne paient pas d'impôt. Il y aurait donc un manque à gagner fiscal pour le ministère du Revenu.

Notre secteur n'utilise pas vraiment les actions privilégiées pour remplacer le financement par emprunt. En effet, il est impossible de financer des activités de prospection grâce à des emprunts. Cela serait un véritable suicide. Même si c'était possible, je ne crois pas que le secteur voudrait se prévaloir de ce droit. Toute cette question, comme je l'ai déjà signalé, ne présente pas un problème pour notre secteur. Ainsi, nous sommes en quelque sorte des victimes puisque le projet de réforme fiscale touche également le financement par actions privilégiées à des fins de réinvestissement. Nous pensons que les auteurs de cette réforme essaient de s'attaquer à un problème plus grave et que nous nous trouvons en quelque sorte pris entre deux feux.

La présidente: S'agit-il de sociétés imposables par opposition aux sociétés non imposables?

M. Thomson: Cela ne touche que les sociétés non imposables. Par exemple, les principales compagnies pétrolières paient des impôts. Cette question ne les préoccuperait absolument pas. Comme on l'a déjà signalé, la majorité de nos membres ne paient actuellement pas d'impôt simplement en raison des niveaux de réinvestissement. Une bonne partie de nos revenus est réinvestie dans le secteur. Ainsi, le paiement d'impôts a toujours été reporté. Si nous cessions de réinvestir, je tiens